

Processus et critères d'évaluation

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Étape 1: Examen préliminaire

Toutes les propositions seront soumises à un examen préliminaire visant à vérifier qu'elles sont complètes, qu'elles sont conformes aux exigences administratives, qu'elles répondent aux conditions de l'appel à soumissions, et qu'elles ont été présentées selon les *Directives pour les requérants*. Toute proposition incomplète ou ne répondant pas aux conditions de l'appel à soumissions sera retournée au requérant sans autre recours.

Étape 2: Évaluation indépendante par les pairs

Chaque proposition sera acheminée à un minimum de deux (2) évaluateurs externes pour commentaires et recommandations. Le groupe d'évaluateurs sera composé de chercheurs et d'experts internationaux engagés activement dans les domaines de recherche pertinents à chaque proposition. La demande devant être évaluée, entre autres, suivant le critère « Capacité adéquate du personnel et des ressources » décrit ci-dessous, l'évaluateur connaîtra l'identité des membres de l'équipe de recherche. Cependant, les évaluateurs devront rapporter tout conflit d'intérêt potentiel et signer une déclaration à cet effet avant de débiter tout travail d'évaluation.

Les évaluateurs soumettront à l'AMA un rapport sommaire incluant notes et commentaires afin de résumer les forces et les faiblesses de la proposition et de formuler une recommandation, s'il y a lieu, quant à une subvention. Chaque requérant recevra, avec l'avis officiel des résultats du processus de sélection, une copie des rapports sommaires se rapportant à sa proposition. Cette copie ne portera aucune mention des auteurs de ces rapports.

Étape 3: Sélection finale

Toutes les propositions et les rapports d'évaluation par les pairs seront remis au Comité Éducation de l'AMA (le « Comité »). Le Comité révisera alors les propositions en fonction de leur pertinence pour les programmes et priorités de l'AMA, tout en tenant compte des appréciations de mérite scientifique et technique fournies par les évaluateurs indépendants. Le Comité présentera ses recommandations quant à la sélection des projets à subventionner au Comité exécutif de l'AMA. C'est le Comité exécutif qui rendra une décision finale quant aux propositions auxquelles sera accordée une subvention.

Afin d'assurer un processus d'évaluation impartial, et si un conflit d'intérêt survient à quelque moment que ce soit, l'évaluateur ou membre du Comité ou Comité exécutif impliqué dévoilera la nature du conflit d'intérêt dans son détail et sera retiré de tout processus d'évaluation des propositions du concours en question.

Un requérant peut retirer sa proposition du concours à n'importe quelle étape du processus d'évaluation. Une demande de retrait doit être signée par le chercheur principal et une personne autorisée de son institution d'affiliation. Si une proposition est retirée, l'AMA détruira tous les documents en sa possession qui se rapportent à cette proposition.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le but du Programme est de subvenir à des projets de recherche en sciences sociales qui permettront d'obtenir des informations favorisant la mise en place de stratégies plus efficaces de prévention du dopage, de modèles d'intervention et d'autres programmes rencontrant cet objectif stratégique.

Les évaluateurs devront juger les forces du projet de recherche en ce qui a trait à la probabilité d'un impact substantiel dans la poursuite de ces objectifs en analysant, dans leurs commentaires écrits sur la proposition, les critères pondérés suivants :

Signification pour la prévention du dopage (25%) : Les objectifs de la recherche proposée sont-ils pertinents aux objectifs et priorités de l'AMA ? Le projet a-t-il une pertinence directe pour la prévention du dopage ? Le projet a-t-il le potentiel de contribuer aux connaissances ou aux stratégies de bonnes pratiques en prévention du dopage ?

Mérite scientifique dans le domaine du projet (20%) : Le cadre conceptuel est-il approprié ? La justification et la méthodologie (plan de recherche, collecte des données, méthodes d'analyse) sont-elles sensées et cohérentes avec les buts du projet ? Le projet remet-il en question des modèles existants ou développe-t-il de nouvelles méthodologies ?

Capacité adéquate du personnel et des ressources (20%) : Le chercheur principal possède-t-il (elle) la formation et les compétences requises pour faire ce travail ? Le travail proposé est-il approprié au niveau d'expérience des autres chercheurs (s'il y en a) ? Le soutien organisationnel est-il évident ? L'environnement dans lequel le travail sera accompli contribue-t-il à la probabilité de succès ?

Contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine (10%) : La recherche proposée traite-t-elle d'un problème important ? A-t-elle le potentiel de contribuer de façon originale à l'avancement des connaissances dans le domaine ?

Probabilité d'atteindre les objectifs (10%) : Considérant tous les éléments de la proposition, y a-t-il une probabilité raisonnable que les objectifs énoncés dans la soumission seront atteints ?

Calendrier et budget justifiables et raisonnables (10%) : Est-ce réaliste de compléter le projet de recherche dans les délais indiqués ? Le plan budgétaire est-il raisonnable pour la recherche proposée ? Le rendement de l'investissement est-il justifié selon la contribution de la recherche à la prévention du dopage ?

Plan de diffusion des résultats (5%) : Les résultats seront-ils publiés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du milieu universitaire ? Le plan de diffusion des résultats semble-t-il approprié et efficace pour rejoindre le milieu universitaire autant que le milieu sportif et le mouvement antidopage ?

En plus de ces critères, et conformément à la Politique d'éthique de la recherche de l'AMA, toutes les soumissions seront jugées selon que le processus d'évaluation éthique local qui s'y applique et que leur respect des conditions gouvernant la protection des sujets humains sont adéquats.